



**Communiqué de presse  
Pour diffusion immédiate**

Réponse des promoteurs au rapport de l'OCPM sur l'avenir du secteur de Pierrefonds-Ouest :

**Les promoteurs soulignent l'échec de la consultation publique  
et regrettent le peu de considération du rapport sur les bénéfices du projet  
en réponse aux besoins des citoyens de Pierrefonds**

**Montréal, le 2 octobre 2017** – En réaction au rapport de l'Office de Consultation Publique de Montréal (OCPM) publié le vendredi 29 septembre, les promoteurs du projet Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest regrettent que la voix des citoyens de Pierrefonds n'ait pas été davantage entendue tout au long du processus de consultation, alors même qu'ils étaient invités à valider et à bonifier la vision proposée par la Ville. Les promoteurs soulignent ainsi l'échec de cette consultation publique et déplorent le peu de considération accordée aux bénéfices indéniables du projet en réponse aux différents besoins exprimés par les citoyens de Pierrefonds en matière de développement économique, de désenclavement des transports, de construction de logements abordables et d'écoles pour les familles ou de préservation des milieux naturels.

*« La voix des citoyens de Pierrefonds-Roxboro n'a pas été entendue et l'OCPM ne peut conclure, sur cette base, à un problème d'acceptabilité sociale. Il n'y a qu'un pas à franchir pour conclure que cette consultation est biaisée et que l'OCPM a été pris en otage par un grand nombre d'opposants professionnels, agissant soit par le biais d'organisations, soit par leurs membres à titre individuel. Les promoteurs sont d'avis que, si on prenait la peine de mesurer l'appui de ce projet dans la population locale, on constaterait que la majorité des citoyens appuient ce projet », explique Adam Daifallah, porte-parole du projet Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest.*

Les promoteurs de Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest partagent à ce titre plusieurs constats de l'OCPM dont le rapport souligne l'échec de la consultation : *« Il apparaît que cette consultation publique a principalement servi de tribune pour débattre de la vocation du secteur, sans manifester de considération pour les principes et le concept d'organisation spatiale présentés par la Ville et l'arrondissement »* (pages 56-57). Le rapport met ainsi en évidence la surreprésentation d'individus ou d'organismes opposés au projet et la participation locale plus que limitée avec seulement 29 % des participants à la consultation (61 personnes représentant 0,08 % de la population) provenant de l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro (page 24 du rapport de l'OCPM).

Comme l'OCPM, les promoteurs regrettent aussi la décision de l'arrondissement de ne pas avoir déposé le Projet particulier d'urbanisme (PPU), développé de concert par les promoteurs, la Ville centre et l'arrondissement depuis plus de 12 ans et visant à la création d'un milieu de vie exemplaire, qui a nui à l'exercice d'une véritable consultation (page 62, 2<sup>e</sup> paragraphe et page 53). Ils partagent également le constat de l'OCPM sur le peu de personnes qui se sont prononcées sur les 12 principes d'aménagement, alors qu'ils auraient dû être au cœur de la consultation (page 39).

Par ailleurs, les promoteurs déplorent le peu de considération accordée aux bénéfices indéniables du projet, notamment la préservation de près de la moitié des terrains, actuellement zonés pour construction résidentielle, et la construction de logements abordables et sociaux (30 % des habitations projetées).

Les promoteurs rappellent qu'il s'agit du 6<sup>e</sup> exercice de consultation publique portant sur le secteur, alors qu'en 2012 et en 2015, des consultations publiques avaient été tenues relativement au Schéma d'aménagement et au Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD). Déjà, en 2004, ce secteur avait été désigné « secteur à construire » (page 53).

Ainsi, l'OCPM n'aurait pas dû se pencher sur la vocation du territoire, déjà déterminée démocratiquement, mais bien sur l'aménagement de ces terrains zonés pour construction résidentielle puisque l'objectif de la consultation était de « valider et de bonifier la vision proposée » par les autorités municipales, à travers 12 principes d'aménagement faisant l'objet même de la consultation et sur lesquels l'OCPM ne se prononce d'ailleurs pas.

Enfin, les promoteurs tiennent à rappeler que, contrairement à ce que laisse entendre le rapport, le projet de Cap-Nature est situé à l'extérieur des zones d'inondation 0-20 ans et 20-100 ans et ne nécessite pas d'études additionnelles à cet égard. Rappelons que les terrains destinés à la construction du projet n'ont pas été affectés par les crues du printemps 2017.

Pour plus d'information sur Cap-Nature de Pierrefonds-Ouest, visitez [www.cap-nature.ca](http://www.cap-nature.ca)

- 30 -

**Pour plus de renseignements, obtenir des visuels et coordonner une entrevue :**

Bertrand Legret / Mylène Forget  
Massy Forget Langlois relations publiques  
T : 514 842-2455, poste 15 / 17  
C : 514 804-2481 / 514 266-2156  
[blegret@mflrp.ca](mailto:blegret@mflrp.ca) / [mforget@mflrp.ca](mailto:mforget@mflrp.ca)